

Paris, le 2 Février 2009

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,  
Madame, Monsieur le Maire adjoint, Cher(e) Collègue,  
Madame, Monsieur le Conseiller municipal, Cher(e) Collègue,

Depuis octobre dernier, date de ma dernière lettre trimestrielle, notre activité parlementaire a été naturellement dominée par la crise financière et économique, et par les mesures engagées par le gouvernement pour y faire face.

#### ◆ La crise financière et économique

A la demande du Président de la République, un groupe de travail de 20 parlementaires toutes tendances confondues -auquel j'ai participé- a élaboré des propositions qui ont servi de base au plan de relance. J'ai par ailleurs été le porte-parole du Nouveau Centre dans le débat sur la crise financière, insistant sur le fait que notre formation était et serait partie prenante dans la recherche de solutions pour sortir de cette crise économique et sociale mondiale, pour inventer un nouveau système de régulation financière internationale.

En pratique, seule la méthode consistant pour l'Etat à intervenir de manière temporaire dans le capital des structures financières en difficulté est économiquement viable. C'est celle que nous soutenons. Cependant, pour qu'une telle intervention soit socialement juste, elle doit avoir pour condition l'engagement de la responsabilité des dirigeants fautifs, l'absence de tout *golden parachute* lorsqu'ils sont en exercice, l'encadrement des rémunérations des dirigeants comme des *traders*. Après le principe «pollueur-payeur», il convient bel et bien, désormais, de faire appliquer le principe «fauteur-payeur».

Au-delà des mesures d'urgence, le Nouveau Centre demande la moralisation des pratiques sur les marchés financiers. Afin de briser la spéculation, il faut en finir avec les ventes à découvert. Nous avons fermement pris position en faveur d'une régulation plus stricte des marchés.

La crise que nous traversons exige aussi une nouvelle gouvernance financière. Le Nouveau Centre a proposé, à ce sujet, deux grandes pistes de réflexion :

- la réforme des statuts des agences, afin qu'il leur soit imposé d'intégrer dans leurs évaluations, à côté des risques de crédit, le risque de liquidité et les risques opérationnels.
- la mise à l'étude, pour ces agences, d'un projet de label à l'échelle de l'Union, ainsi qu'un véritable système européen de superviseurs bancaires.

Le Nouveau Centre a par ailleurs proposé deux mesures visant à répondre à la crise financière ainsi qu'à rétablir la confiance :

- faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit par un grand « emprunt confiance » de 60 milliards d'Euros. Un tel emprunt s'inscrirait aussi dans une logique de participation citoyenne à l'économie, et une partie pourrait servir au financement de travaux d'infrastructures.
- proposer à nos partenaires européens un programme de grands travaux à l'échelle de l'Union.

Nous avons aussi proposé que soit mis en place un fonds de garantie, et j'ai personnellement insisté pour que les Régions -qui sont actuellement absentes du débat alors qu'elles ont la compétence économique depuis 2004- assument leurs responsabilités dans l'accès au crédit des PME.

Sur le plan international, le rôle du Fonds Monétaire International (FMI) doit être redéfini. Ce dernier doit se consacrer à titre principal à la prévention, à la détection avancée et à la cogestion des crises bancaires et financières. Le FMI ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire en matière bancaire et financière. Sur certaines questions globales, comme celles que posent les agences de notation ou les fonds souverains, il faudrait l'en doter.

Vous connaissez la fibre européenne du Nouveau Centre : nous apporterons notre entier soutien à toutes les démarches visant à faire de l'Europe un rempart face à la crise, mais aussi un exemple.

### **Le Plan de relance en Eure-et-Loir.**

Face à cette crise, le président de la République a décidé de relancer de grands travaux d'infrastructures. Bien entendu, il faut que les différents chantiers attendus depuis si longtemps dans le sud de l'Eure-et-Loir s'en trouvent accélérés pour les uns, décidés pour les autres.

C'est pourquoi j'ai attiré l'attention de Patrick DEVEDJIAN, Ministre en charge de la mise en oeuvre du plan de relance, sur les dossiers en cours qui me semblent particulièrement importants et urgents pour notre département :

- **la mise à deux fois deux voies de la déviation d'Ymonville et de Prunay le Gillon /Allones** sur la RN 154.
- **la réhabilitation de la ligne Paris-Châteaudun-Tours**, avec une priorité donnée à la section Châteaudun-Dourdan, qui est la partie la plus fréquentée, et le prélèvement des fonds manquant actuellement sur l'enveloppe du Contrat de Projet Etat-Région (CPER). J'ai directement interrogé le gouvernement en séance sur cette question. Il m'a été indiqué que la section Voves-Bonneval serait remise en état cet été, Auneau-Voves en 2010, Dourdan-Auneau à partir de 2011. Je serai extrêmement vigilant pour faire en sorte que les sections Châteaudun-Bonneval et Auneau-Dourdan soient traitées en 2011, et que nous puissions à cette date avoir regagné 20 minutes sur le temps de trajet Paris-Châteaudun.
- **la réouverture de la ligne Chartres-Voves** avec ici encore un prélèvement des sommes nécessaires sur l'enveloppe du CPER 2007-2013.

Dans le même esprit, j'ai rencontré Olivier BIANCARELLI, conseiller auprès du Président de la République, afin **d'attirer l'attention du Chef de l'Etat sur l'importance que revêt pour l'Eure-et-Loir la construction d'une gare TGV à la bifurcation de Arrou-Courtalain**, et sur le fait qu'un tel chantier, peu coûteux, s'inscrirait parfaitement dans le plan de soutien à l'économie locale et dans une démarche de développement durable.

J'ai, par ailleurs, demandé **un suivi parlementaire de ce plan**, concrètement la création d'un comité qui **vérifie l'effectivité des investissements publics, la réalité des arbitrages, des prises de décision et de la mise en oeuvre des travaux sur le terrain**. Il serait en effet désastreux que cette politique volontariste se perde dans les méandres budgétaires et administratifs, dans les débats sans fin sur les affectations et les compétences dont nous savons tous qu'ils peuvent compromettre les projets les mieux construits, les plus indispensables et les plus urgents. J'attends la réponse du Gouvernement sur ce point.

## **La base aérienne de Châteaudun**

Le 21 janvier dernier, lors d'une rencontre que j'avais sollicitée avec André Viaud, directeur de Cabinet du Ministre de la Défense, les organisations syndicales et les responsables militaires de la base aérienne, nous avons reçu la confirmation que cette base avait un rôle stratégique dans la réorganisation des armées, ce qui garantissait sa pérennité. Son activité aéronautique est maintenue; nous avons eu des assurances concernant les perspectives de développement des activités actuelles : le stockage d'aéronefs, le convoyage, la gestion des pièces détachées. Deux pistes doivent faire l'objet de décisions en avril-mai : la mise en place d'une filière de déconstruction d'aéronefs et autres matériels, l'implantation de l'ensemble des systèmes informatiques de l'Armée de l'Air.

Nous ne sommes nullement dans la perspective de la suppression de la moitié du personnel. Sans doute, dans le cadre de la restructuration, 140 postes des services protection et incendie seront supprimés en 2010, mais 60 agents viendront y travailler de Bricy, et les services informatique et gestion généreront 150 à 200 emplois supplémentaires.

En outre, de nouvelles pistes très intéressantes sont à l'étude, en particulier l'utilisation plus étendue des capacités de conservation des bâtiments. Toutes les parties prenantes sont déterminées à faire valoir ensemble les nombreux atouts du site, au service de l'emploi dans notre bassin dunois.

## **La réforme de l'audiovisuel public**

Après de très longs débats, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture le projet de loi sur l'audiovisuel. La majorité des députés du Nouveau Centre n'a pas voté ce texte, certains votant contre, d'autres s'abstenant, ce que j'ai fait. Je regrette en effet que les propositions du Nouveau Centre n'aient pas été prises en compte, notamment des modalités de financement en remplacement des ressources de la publicité. Je me félicite que, lors de l'examen du projet de loi par le Sénat, le groupe Union Centriste ait repris notre approche en vue de mettre en place des moyens financiers pérennes pour l'audiovisuel public.

## **L'ouverture des commerces le dimanche**

Je ne suis pas favorable à un assouplissement supplémentaire du système actuel de dérogations.

Je pense que le jour du dimanche doit être préservé, parce qu'il est porteur de valeurs collectives fortes.

Sans doute la proposition de loi actuelle a-t-elle été remaniée : elle prévoit en particulier de n'autoriser qu'exceptionnellement un certain nombre de dimanches travaillés. La décision en revient maintenant aux maires, avec la possibilité pour eux d'autoriser ou non les commerces à ouvrir dix dimanches travaillés par an au lieu de cinq jusqu'à présent ; le texte initial tendait vers cinquante deux dimanches ...

En tant que maire d'une commune de 2 800 habitants située en zone rurale, je me bats pour préserver le coeur de la ville, l'identité locale et les commerces, principaux vecteurs de lien social et d'animations. Le Nouveau Centre a veillé à ce que les mesures envisagées ne fragilisent pas le petit commerce face à la grande distribution.

J'ai été entendu sur la question de la rémunération : le doublement du salaire est envisagé dès lors qu'un salarié accepte de travailler le dimanche. Les compensations seront librement négociées par convention collective, ou bien les heures travaillées seront automatiquement doublées lorsque l'employeur décidera unilatéralement et par voie de référendum de l'ouverture le dimanche.

Par ailleurs, le salarié aura la possibilité d'user de son droit de refus, lequel refus ne pourra donc pas être un motif de licenciement. En outre, l'employeur ne pourra pas refuser d'embaucher le salarié sur ce critère.

Malgré ces avancées, je suis opposé à une généralisation du travail du dimanche, au nom d'une vision humaine, juste et équilibrée de la vie économique et du lien social. En tout état de cause, le débat a été reporté à l'heure qu'il est ; je tiens cependant à vous faire part précisément du sens de mon vote lorsque ce texte sera soumis à notre Assemblée : je voterai contre.

### **L'utilisation du « Cruiser » en agriculture**

J'ai posé début janvier une question au Ministre de l'Agriculture sur l'utilisation du « Cruiser », préparation visant à prévenir les attaques du maïs par un parasite, le taupin, et dont l'homologation vient d'être renouvelée pour la campagne de 2009.

En 2008, le Cruiser avait été autorisé pour une durée d'un an. Un suivi attentif avait été engagé par les services de l'État. Ce suivi, dans l'état actuel des connaissances, n'a mis en lumière aucune nocivité évidente, en particulier pour les abeilles.

La décision prise d'autoriser l'utilisation du Cruiser est positive. Ce produit est en effet, pour l'instant, le seul efficace. J'ai cependant indiqué que j'approuvais pleinement la demande du ministre aux industries phytopharmaceutiques de lui trouver des produits de substitution.

Néanmoins, cette décision ne satisfait pas entièrement les professionnels concernés, puisque l'homologation prendra fin le 15 mai 2009, ce qui suscite certaines difficultés, notamment lorsque les semis dépassent cette date. Ce fut le cas en 2008, du fait de conditions climatologiques particulières. L'obligation de n'utiliser le produit qu'une année sur trois pose également problème, en particulier dans les zones où le Cruiser a déjà été utilisé en 2008. De ce fait, les productions de maïs ne sont pas protégées. En outre, l'échéance fixée au 15 mai contraint à renouveler les démarches visant à obtenir une homologation plus longue. Pour les autres produits, celle-ci est de dix ans.

Monsieur BARNIER m'a indiqué qu'il était très conscient des difficultés que les conditions restrictives d'utilisation du Cruiser peuvent poser aux agriculteurs. C'est pourquoi il a demandé que l'on recherche des solutions de substitution. L'autorisation du Cruiser, telle qu'elle a été décidée pour 2009, tend à répondre aux préoccupations contradictoires qui se sont exprimées à ce sujet. Elle concilie deux impératifs – la protection des cultures et la préservation de la biodiversité – et permet une gestion et un suivi renforcés de l'utilisation de ce produit, en cohérence avec les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Ainsi, Nous traversons une période intermédiaire particulièrement sensible de trois à quatre ans durant laquelle, en concertation avec la profession agricole, nous devons, en utilisant le Cruiser ou d'autres produits, nous assurer que la culture du maïs se poursuit sans poser de problème de santé publique.

### **Le prix du gaz**

Entre 2003 et 2008, le prix du gaz a augmenté de près de 25 % pour les particuliers et de 60 % pour les industriels.

Aujourd'hui, la situation est différente. Le prix du baril est retombé. Les prix du carburant et du fioul domestique ont très significativement diminué. C'est une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Cependant, la baisse du prix du pétrole n'a pas encore trouvé de traduction dans la facture du gaz : celui-ci est aujourd'hui beaucoup trop cher par rapport au prix du brut. La direction de GDF-Suez vient en outre d'annoncer le report de la révision des prix au mois d'avril alors que la consommation de gaz est aujourd'hui à son plus haut niveau.

J'ai interrogé Christine Lagarde lors des questions au Gouvernement. Elle m'a indiqué que si cette révision n'a pas été faite au premier janvier, c'est que le mécanisme de fixation du prix est fondé sur un lissage des prix des six derniers mois. Il aurait donc fallu tenir compte de l'augmentation des prix des produits pétroliers du 1er juillet au 31 décembre, ce qui aurait amené, mathématiquement, à une augmentation du prix du gaz. Si les prix des produits pétroliers restent à leur niveau actuel ou continuent de baisser, ce prix sera réajusté. La ministre a par ailleurs rappelé que nos concitoyens les plus démunis bénéficient d'une remise qui peut aller jusqu'à 118 euros par ménage. Ce dispositif concerne actuellement un peu plus d'un million de familles.

Telles ont été les orientations de mon action ces trois derniers mois, et les précisions qu'il m'a semblé important de vous donner, comme je l'ai fait à Voves à l'occasion des vœux ; j'ai été très heureux de vous y retrouver si nombreux.

Bien entendu, je compte prolonger et détailler ces réflexions lors de nos rencontres tout au long de l'année, afin de vous rendre compte « en direct » de mon travail de parlementaire ; ces rendez-vous me permettent de le nourrir de vos observations et de votre expérience. Vous êtes les bienvenus soit à ma permanence parlementaire de Châteaudun, soit lors de mes réunions dans votre commune.

Croyez, Madame, Monsieur, en mon engagement et à l'expression de mon sincère dévouement.

**Philippe VIGIER**  
Député d'Eure-et-Loir  
Maire de Cloyes-sur-le-Loir